



Association des Amis du Musée suisse de l'appareil photographique

ASSEMBLEE GENERALE

Vendredi 19 mars 2010 au Musée suisse de l'appareil photographique à Vevey
à 17 h 30

PROCES-VERBAL

Membres du comité présents

M. Jean-Pierre Mottier, président
M. André Rochat, trésorier
M. Michel Graber membre
M. Edouard Curchod membre
M. Jean-Pierre Bilat, procès verbal
M. Thierry Gauthey, membre
Mme et M. Pascale et Jean-Marc Bonnard Yersin, directeurs.

Membres du comité excusés

Mme. Greta Bruderer, vice présidente
M. Urs Tillmanns
M. Michel Berney
M. Laurent Ballif
M. Gérard Rieder

Sont présents: 34 membres

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1^{er} Mai 2009
(disponible sur le site internet www.vevey.ch/cameramuseum)
2. Rapport d'activités de l'Association, Jean-Pierre Mottier
2. bis. Projet d'acquisition, M. Jean-Marc Yersin et M. Jacques Stähli
3. Rapport du trésorier, M. André Rochat
4. Rapport des vérificateurs des comptes
5. Adoption des comptes
6. Election du comité et des vérificateurs des comptes
7. Divers et propositions individuelles

Le président salue la présence des représentants des communes membres de l'association:

Mme. Sylviane Balsiger de la commune de Blonay
M. Martial Guex de la commune de St-Saphorin
M. Kaufmann de la commune de La Tour de Peilz



Association des Amis du Musée suisse de l'appareil photographique

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2009

Sans réclamation, celui-ci est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Rapport d'activités de l'Association, M. Jean-Pierre Mottier, président

Jean-Pierre Mottier, président, présente les diverses activités de l'Association dont le but est de valoriser le Musée, il parle du journal « **LE PETIT REVELATEUR** » et remercie son rédacteur ainsi que les membres qui y collaborent. Il rappelle à l'assemblée que chaque membre peut s'il le désire y placer un article, il faut s'adresser à notre rédacteur, M. Laurent Ballif. Merci d'avance.

Il nous informe également sur les acquisitions faites par l'Association pour le Musée, dont la principale est la souscription pour la triple lanterne de projection.

2.bis Projet d'acquisition.

Monsieur Jean-Marc Yersin nous présente Monsieur Jacques Stähli, Président de la Fondation, qui évoque le projet d'achat d'une **Chambre de Giroux**, premier appareil photographique à être mis sur le marché dès la proclamation de l'invention de Daguerre en 1839.

Grace à un généreux donateur une somme de 300.000 Fr est à disposition dans le but d'acheter cette chambre. La recherche d'autres sponsors est en cours, mais le prix élevé qu'atteindra cet objet rend cette tâche difficile.

3. Rapport du trésorier, M. André Rochat

Il est adopté à l'unanimité et décharge est donnée à son auteur, M. André Rochat.

4. Rapport des vérificateurs des comptes

Il est adopté à l'unanimité et décharge est donnée à ses auteurs, MM. Gilles Altermath chef comptable de la ville et M. Jean-Jacques Crausaz.

5. Adoption des comptes

Les comptes tels que présentés par le trésorier sont adoptés. M. Rochat est remercié pour son travail par applaudissements de l'assemblée.

6. Election du comité et des vérificateurs des comptes.

Le comité actuel accepte une nouvelle réélection, les membres sont acclamés par l'assemblée. Une proposition d'augmenter le nombre de membres du comité est évoquée par le président, deux personnes, Messieurs **Jean-Jacques Crausaz** et **Jacques Martin** sont élus par applaudissements.

Vu la nomination de Monsieur Crausaz au comité il ne peut plus fonctionner comme vérificateur, de ce fait nous recherchons un remplaçant. Monsieur Michel Viredaz se présente, il est élu par applaudissements.

7) Divers et proposition individuelles

Le président rappelle Photobourse, elle aura lieu le dimanche 2 mai dès 8 h30.

Le président lève l'assemblée à 18h15.

Départ pour le centre de documentation, Passage St-Antoine 7 où Mesdames Katia Bonjour et Séverine Pache, nous présentent leurs travaux et l'organisation des lieux. Un apéritif est servi. Merci à nos hôtes pour l'organisation.

Un souper facultatif suit cette assemblée.